

# DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

## COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-quatre janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Lionel ARGOUD, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Robert COUPLAIX, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Nicole JOULIA, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Ont donné procuration : Valérie GUGLIELMO-VIRET à Pierre BARUZZI  
Claude ORTOLLAND à Nicole JOULIA

Secrétaire de séance : Jean-Louis DELBES

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 20 janvier 2017	Vendredi 20 janvier 2017	Mardi 31 janvier 2017

#### **1 - Suppressions et créations de postes- Régularisation des avancements de grade**

Vu l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale établissant que les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la saisine de la Commission administrative paritaire,

Considérant l'avancement de carrière de trois agents rattachés à la filière technique et d'un agent rattaché à la filière administrative,

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la transformation suivante :

- services techniques : suppression de deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et création de deux postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- multi accueil : suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- service administratif : suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2015

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de supprimer les deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et de créer deux postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- **DECIDE** de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- **DECIDE** de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2015,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférant à la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité**

